

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER

2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi. La séance s'est déroulée à huis-clos.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HAYART Daniel, HAYART Damien, TROUILLET, BERTAUX, LAMARQUE, DELMER, VERHAEVERBEKE, VERLEY, CHARVET, DURETZ, DUMORTIER, LAMBIN, THIBAUT, KARLINSKI, LECOEUICHE, WALTER-LEGRAND, DE SIETER,

Procurations : - V. LEPETZ à Y. BERTAUX
- D. BOYER à Mr le Maire

1) VOTE REGLEMENTAIRE DU HUIS-CLOS DE LA SEANCE

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L.2121-18, Monsieur le maire propose que la séance de ce jour se déroule à huis-clos en raison des risques sanitaires encourus lors de cette période épidémique de coronavirus.

Avis du Conseil : 3 ABSTENTIONS (CW LEGRAND, JS THIBAUT, J LECOEUICHE) + 16 POUR

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu et les délibérations de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2020 ont été envoyés par mail, il propose donc de le soumettre au vote si aucune remarque particulière n'est à apporter.

Mme WALTER-LEGRAND demande si ceux qui étaient absents doivent voter.

Mr le Maire répond que si ces absents avaient donné pouvoir, oui, selon lui.

Mme WALTER-LEGRAND ne prend donc pas part au vote car rien ne lui est répondu de manière catégorique.

Mr DE SIETER étant absent à la séance précédente, ayant donné son pouvoir à Mme WALTER-LEGRAND absente également, a tout de même désiré prendre part au vote.

Avis du Conseil : 15 POUR + 3 ABSTENTIONS (JS THIBAUT, J. LECOEUICHE, F. DESIETER)

3) **AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances, qui explique que, comme chaque début d'année, afin d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant ces dernières.

Ces dépenses ne seront pas forcément réalisées, il s'agit d'un prévisionnel afin de pouvoir procéder au mandatement avant le vote du budget primitif. Ces chiffres ne seront pas forcément repropasés comme tels pour le budget primitif 2021, ils seront ajustés.

Les crédits qui avaient été ouverts en investissement au budget primitif 2020 représentaient une somme de 586 453.89 €.

Il propose donc d'ouvrir les crédits suivants :

<u>Chapitre</u>	<u>Dépenses à effectuer en 2021 avant le vote du BP Primitif</u>	
<u>20 : immobilisations incorporelles</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 2033 : Frais d'insertion – op 205 (Mairie) - 2033 : Frais d'insertion – op 200 (Salle Po) - 2033 : Frais d'insertion – op 214 (Schuman) - 2051 : Concessions et droits similaires – Op 203 (Mairie) 	<p>350 € (chaudière)</p> <p>1350 € (chaudière + marché restauration scolaire)</p> <p>350 € (chaudière)</p> <p>5000 € (logiciels)</p>
<u>21 : immobilisations corporelles</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 2158 : Autres installations, matériels et outillages – Op 200 (Salle Po) - 2184 : Mobilier (Op 200 Salle Po) - 2135 : Installations générales, agencements, aménagements – Op 201(Eglise) - 2135 : Installations générales, agencements, aménagements – Op 205 (Ecole) - 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique – Op 205 (Ecole) 	<p>40 000 € (chaudière)</p> <p>2500 € (tables + chaises enfants)</p> <p>4000 € (silencieux église)</p> <p>7300 € (câblage informatique école + alarme PPMS)</p> <p>24300 € (tablettes numériques + 2 ENI)</p>

	- 2158 : Autres installations, matériels et outillages – Op 214 (Maison des Associations)	18000 € (chaudière)
	- 2158 : Autres installations, matériels et outillages – Op 203 (Mairie)	12000€(chaudière)
	- 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique – Op 203 (Mairie)	6500 € (2 écrans, 1 nouveau PC, 1 scan, 1 plieuse...)
	- 2184 : Mobilier (Op 203 Mairie)	3000 € (armoires)
	TOTAL	124 650 €

Monsieur Damien HAYART explique que pour les chaudières et les travaux de l'église, une subvention du département a été accordée pour un montant de 50 % HT, à laquelle viendra s'ajouter une somme relative aux certificats d'économie d'énergie.

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT pose des questions sur certaines sommes, des réponses lui sont apportées par Monsieur Philippe DURETZ et Madame Jenny GIUBLESII.

Avis du Conseil : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT, F. DESIETER, J. LECOEUICHE)

4) RECRUTEMENT ET REMUNERATION ANIMATEURS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Magali DUMORTIER, adjointe aux accueils collectifs de mineurs.

Cette dernière explique qu'afin de prévoir le fonctionnement de l'accueil collectifs de mineurs à partir des vacances d'avril, il convient voter les grades et l'échelle de rémunération du personnel d'animation recruté pour les accueils collectifs de mineurs pour l'année 2021, comme suit :

	Equipe d'animation			Equipe de direction
	Non diplômé	Stagiaire BAFA	Titulaire BAFA	Directeur ou Directeur Adjoint BAFA
	1 ^{er} échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations	5 ^{ème} échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations	7 ^{ème} échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation	4 ^{ème} échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Indice majoré	330	335	342	361

- Du lundi 12 au Vendredi 6 août 2021
- Du lundi 25 au Vendredi 29 octobre 2021

Il convient donc de prévoir 8 postes d'adjoints d'animations + 1 poste de directeur pour les périodes d'avril et d'octobre, et 15 postes d'adjoints d'animations + 1 poste de directeur et 1 poste de directeur adjoint pour la période de juillet.

Soit un total de 35 postes avec une possibilité de regroupement des postes pour les 3 périodes.

Les indemnités proposées en complément de leur traitement de base sont les suivantes :

Indemnités de direction :

- Directeur : 20 € / jour
- Directeur Adjoint : 10 €/jour

Indemnités Journées de Préparations : (à effectuer avant le début du centre)

- Non diplômés : 20 € (par jour de présence)
- Stagiaires et diplômés BAFA :
- 30 € (par jour de présence)
- Diplômés BAFA :
- 50 € (par jour de préparation (en distanciel) et par jour de présence aux journées organisées avec les animateurs)

Indemnités Nuits de camping :

- Non diplômés : 20 €/nuit
- Stagiaires et diplômés BAFA/BAFA : 50 €/nuit

Avis du Conseil : 15 POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT, F. DESIETER, J. LECOEUICHE)

5) **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN POSTE D’ATSEM PPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Monsieur le Maire explique que l’avancement au grade d’ATSEM principal 1^{ère} classe a été validé Mme LEFEBVRE Magali lors de son dernier entretien professionnel. Elle remplissait les conditions requises depuis presque 3 ans et elle a rempli les objectifs qui lui avaient été fixés antérieurement.

Monsieur le Maire propose donc de créer ce nouveau poste à compter du 1^{er} mars 2021 et de demander la suppression au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion la suppression d’un poste d’ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Avis du Conseil : 15 POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT, F. DESIETER, J. LECOEUICHE)

6) **CREATION CONTRAT PEC**

Pour faire face aux besoins dans les services périscolaires et scolaires à compter des vacances de février, Monsieur le Maire propose de créer un contrat PEC à compter du 22 février 2021 pour l’école et la cantine.

Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) est intéressant car il permet de toucher de la part de l’Etat une aide à l’insertion professionnelle d’un montant allant de 30 à 60 % du SMIC. Ce versement sera mensuel et se fera pendant toute la durée du contrat. Il est ouvert aux jeunes de moins de 25 ans et aux demandeurs d’emploi sous certaines conditions définies par Pôle Emploi ou la Mission Locale.

Des contrats à durées déterminées et remplacements en cours se terminant aux vacances de février, Monsieur le Maire explique que la personne qui sera recrutée prendra le relais de ces derniers.

Avis du Conseil : 15 POUR et 4 ABSTENTIONS (C. WALTER-LEGRAND, JS THIBAUT, F. DESIETER, J. LECOEUICHE)

Fin de séance à 21h30.